



Europäisches Patentamt
 European Patent Office
 Office européen des brevets



(11) **EP 1 397 986 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
17.03.2004 Bulletin 2004/12

(51) Int Cl.7: **A47G 19/22, B65D 51/28**

(21) Numéro de dépôt: **03358013.5**

(22) Date de dépôt: **27.08.2003**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
 HU IE IT LI LU MC NL PT RO SE SI SK TR**
 Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK

(72) Inventeur: **Zagoyan, Gérard**
66140 Canet en Roussillon (FR)

(74) Mandataire: **Domange, Maxime et al**
Cabinet Beau de Lomenie,
232, avenue du Prado
13295 Marseille Cedex 08 (FR)

(30) Priorité: **06.09.2002 FR 0211033**

(71) Demandeur: **Zagoyan, Gérard**
66140 Canet en Roussillon (FR)

(54) **Couvercle de fermeture d'un verre à boire**

(57) La présente invention est relative à un couvercle (3) de fermeture d'un verre (2), qui comporte un com-

partiment (9) pour préservatif, un orifice (5) permettant le passage d'une paille, et une collerette (6) annulaire cerclant l'embouchure (18) du verre.

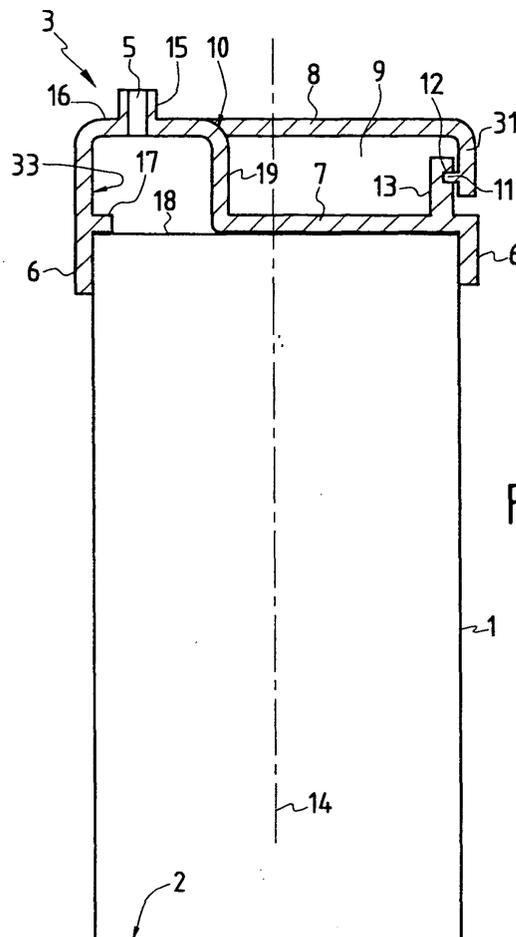


FIG.2

EP 1 397 986 A1

Description

[0001] La présente invention est relative à un couvercle de fermeture d'un verre à boire.

[0002] Le domaine technique de l'invention est celui de la fabrication de couvercles de fermeture de verre à boire.

[0003] Il est connu de fermer l'ouverture d'un verre à boire par un couvercle ; le document FR-A-2548004 décrit un tel couvercle ; il est également connu d'équiper l'ouverture (ou buvant) d'un verre à boire, d'un couvercle percé d'un orifice permettant le passage d'une paille à boire au travers du couvercle.

[0004] Les couvercles de verre à boire connus présentent certains inconvénients :

- la résistance de la liaison amovible entre le verre et le couvercle est généralement si faible qu'une séparation accidentelle du couvercle et du verre est fréquente, par exemple lorsque le verre bascule et/ou est renversé ;
- le maintien d'une paille engagée au travers d'un orifice percé dans le couvercle est généralement peu précis et/ou de faible résistance.

[0005] La présente invention a pour objet de proposer un couvercle de verre à boire amélioré et/ou qui remédie, en partie au moins, aux inconvénients des couvercles connus.

[0006] Plus précisément, la présente invention comporte une embouchure, ce couvercle comportant un orifice décentré permettant le passage d'une paille et une collerette annulaire cerclant l'embouchure, caractérisé en ce qu'il comporte en outre un compartiment pour préservatif, et un capot qui permet l'accès au compartiment et qui est articulé selon un axe horizontal.

[0007] Un couvercle de fermeture d'un verre selon l'invention comporte un compartiment pour préservatif ainsi qu'un orifice permettant le passage d'une paille, et une collerette annulaire prévue pour cercler fermement l'embouchure du verre ; à cet effet, cette collerette présente de préférence un diamètre inférieur à celui du verre, ainsi qu'une élasticité suffisante pour être expansée afin d'entourer - sensiblement hermétiquement - l'embouchure du verre.

[0008] Grâce à la présence d'une structure intégrée au couvercle qui sert à recevoir un préservatif (ou condom), la résistance mécanique du couvercle est renforcée, notamment la résistance du couvercle aux efforts de pression exercés par l'utilisateur sur la face supérieure du couvercle ; cette résistance est également accrue par la présence d'une collerette annulaire ; l'accroissement de la résistance du couvercle permet de compenser son affaiblissement résultant de la présence de l'orifice de passage de la paille.

[0009] La collerette annulaire du couvercle cerclant le verre rend difficile la désolidarisation du couvercle et du

verre, et rend par conséquent difficile l'introduction dans le verre de substance(s) pouvant modifier l'état de conscience du consommateur de la boisson contenue dans le verre ; l'invention rend donc difficile l'administration malveillante (involontaire) d'une drogue, d'un stupéfiant ou d'un médicament.

[0010] La présence d'un compartiment recevant un préservatif facilite l'accès au préservatif et permet de prévenir efficacement contre les maladies sexuellement transmissibles. En effet, il met à disposition ledit préservatif à tous les consommateurs dans les lieux publics, notamment de débit de boisson qui sont également des lieux de rencontre.

[0011] Les couvercles selon l'invention peuvent notamment être fabriqués par moulage sous pression (et/ou par injection) d'une matière plastique ; ils sont généralement constitués d'une seule ou de deux pièces, et sont d'un coût suffisamment faible pour être jetés après utilisation.

[0012] D'autres avantages et caractéristiques de l'invention apparaissent dans la description suivante qui se réfère aux dessins annexés et illustre, sans aucun caractère limitatif, des modes préférentiels de réalisation de l'invention.

[0013] La figure 1 illustre en vue en perspective schématique un verre équipé d'un couvercle traversé par une paille à boire, selon l'état de la technique.

[0014] La figure 2 illustre en vue en coupe schématique un verre équipé d'un couvercle selon un premier mode de réalisation de l'invention ; la figure 3 illustre en vue en perspective schématique le couvercle de la figure 2 ; sur la figure 2, le couvercle est représenté dans une configuration où le compartiment est fermé, tandis que ce compartiment est ouvert sur la représentation illustrée figure 3.

[0015] La figure 4 illustre, comme la figure 2, un verre équipé d'un couvercle selon un deuxième mode de réalisation de l'invention.

[0016] La figure 5 est une vue à l'échelle agrandie du couvercle de la figure 4, tandis que la figure 6 est une vue en perspective schématique du même couvercle.

[0017] Sauf indication contraire, des éléments identiques ou similaires sont repérés par des nombres identiques.

[0018] Par référence à la figure 1 en particulier, le verre 1 comportant un fond 2 plat est équipé d'un couvercle 3 percé d'un orifice 5 au travers duquel s'étend une paille à boire 4.

[0019] Par référence à la figure 2, le couvercle 3 comporte un élément de paroi 6 formant une collerette annulaire encerclant l'embouchure 18 du verre 1 ; la collerette 6 est de préférence essentiellement constituée par une paroi cylindrique s'étendant selon l'axe vertical 14 du verre 1, lorsque le couvercle est solidarisé au verre ; le couvercle 3 comporte en outre un élément de paroi 7 s'étendant dans un plan perpendiculaire à l'axe 14, sur une partie de la superficie de l'embouchure 18 du verre 1, qui est relié à une partie de la collerette 6

d'une part, ainsi qu'à une paroi 19 verticale d'autre part, et d'une troisième part à une collerette 13 s'étendant au dessus de la paroi 7 ; dans ce mode de réalisation, la collerette 7 présente un diamètre inférieur au diamètre de la collerette 6.

[0020] Le couvercle comporte en outre un élément 8 de paroi qui est relié à l'extrémité supérieure de la paroi 19 par une liaison 10 permettant son pivotement selon la flèche 30 ; cette élément 8 est solidaire d'une portion 31 de paroi cylindrique et/ou annulaire s'étendant dans le prolongement de la collerette 6 ; l'élément 31 présente sur sa face interne une saillie ou nervure 11 prévue pour coopérer avec une dépression ou rainure 12 prévue sur la face externe de l'élément de paroi 13 solidaire de la paroi 7 ; de préférence, comme illustré notamment sur la figure 3, la liaison 10 reliant l'élément de paroi 8 du couvercle 3 à l'élément de paroi 19, forme une charnière permettant le pivotement selon l'axe 32 (figure 3) de l'élément de paroi 8 et de l'élément 31 de paroi associé, par rapport aux parois 7 et 19 du couvercle, après désengagement mutuel des moyens de verrouillage constitués par la saillie 11 et la dépression 12 susmentionnées.

[0021] Comme illustré en particulier figures 2 et 3, les parois 7 et 19 du couvercle, ainsi que les parois 8 et 12 du capot intégré au couvercle et permettant l'accès au compartiment 9, délimitent une cavité (le compartiment) 9 spécialement prévue pour recevoir un préservatif (non représenté).

[0022] Le couvercle 3 comporte en outre un élément de paroi 16 s'étendant perpendiculairement à l'axe 14, dans le prolongement de la paroi 8, et percé de l'orifice 5 permettant le passage de la paille ; comme illustré en particulier figure 2, l'orifice 5 est entouré d'une nervure 15 s'étendant vers le haut à partir de la paroi 16, selon l'axe 14, et servant à guider et/ou maintenir une paille engagée dans l'orifice 5 ; cette nervure forme un manchon cylindrique pouvant faire office de bec verseur lorsqu'une paille n'est pas utilisée ; à cet effet notamment, il est avantageux que l'orifice 5 soit décentré, c'est à dire situé à distance de l'axe 14 vertical central du verre et du couvercle. A contrario, ce manchon qui s'étend au dessus de la paroi 16 du couvercle et dans lequel la paille peut coulisser avec un faible jeu permet, lorsqu'une paille est engagée dans l'orifice, de rendre très difficile l'introduction d'un stupéfiant sous forme liquide, à l'intérieur du verre, par cet orifice.

[0023] Par ailleurs, une saillie 17 est prévue sur la face interne 33 du couvercle, au dessus de la collerette 6 et dans le prolongement de la paroi 7 ; cette saillie sert de butée permettant au couvercle de résister à un effort d'appui, cette butée s'appuyant sur l'embouchure 18 du verre 1.

[0024] Grâce à la structure coudée et compartimentée du couvercle formé par les parois 6 à 8, 16, 19 et 31, la résistance mécanique du couvercle est améliorée ; cette résistance est également accrue grâce à la présence des nervures 11 et 17 et de la rainure

12.

[0025] Dans le cas notamment où le couvercle est réalisé en une seule pièce, la charnière 10 peut être obtenue en réalisant la portion de la paroi 8 située à la lisière de la paroi 16 (et/ou 19) avec une épaisseur amoindrie lui conférant dans cette zone une résistance mécanique plus faible.

[0026] Par référence aux figures 4 à 6, on retrouve dans ce mode de réalisation les moyens 11, 12 de verrouillage entre les parois 31 et 13 ; dans ce mode de réalisation, la paroi 31 s'étend dans le prolongement de la collerette 6, et la nervure 11 forme une saillie sur la face interne 33 de cette paroi ; les parois 13, 7 et 19 forment un capot articulé en 100, vers l'intérieur du couvercle, par rapport aux parois 8 et 16 ; l'articulation 100 comporte une nervure rectiligne formée sur la face interne 34 de la paroi supérieure 8, 16, dans laquelle est emboîtée l'extrémité supérieure de la paroi 19 qui est munie à cet effet d'une rainure coopérant avec la nervure 100 ; les parois 7 et 19 peuvent ainsi pivoter selon un axe d'articulation horizontal (tel que 32 figure 3), selon la flèche 30 dirigée vers le bas, comme illustré en particulier figures 4 et 5, après désengagement des moyens de verrouillage 11 et 12 du capot en position fermée, qui peuvent être identiques ou similaires à ceux illustrés figure 2.

[0027] Ainsi, les parois 7 et 19 du deuxième mode de réalisation, et/ou les parois 8 et 31 du premier mode de réalisation peuvent être solidarisés par une liaison amovible, notamment par déformation élastique ou clipsage de ces deux parties du couvercle délimitant le compartiment 9.

[0028] Dans les différents modes de réalisation, la présence des parois coudées 7 et 19 d'une part et 8 et 31 d'autre part, ainsi que la présence de la nervure 17 sur la face interne 33 du couvercle augmente la résistance de celui-ci ; la nervure 15 entourant l'orifice 5 augmente encore cette résistance.

Revendications

1. Couvercle (3) de fermeture d'un verre (1) comportant une embouchure (18), ce couvercle comportant un orifice (5) décentré permettant le passage d'une paille (4), et une collerette (6) annulaire cerclant l'embouchure (18), **caractérisé en ce qu'il** comporte en outre un compartiment (9) pour préservatif, et un capot (8-31, ou 7-19) qui permet l'accès au compartiment (9) et qui est articulé selon un axe (32) horizontal.
2. Couvercle selon la revendication 1, dans lequel l'articulation (10) du capot d'accès au compartiment est intégrée au couvercle.
3. Couvercle selon la revendication 2, dans lequel l'articulation (10) du capot comporte une portion de pa-

roi de moindre épaisseur et/ou résistance, le couvercle étant constitué d'une seule pièce moulée en matière plastique.

4. Couvercle selon la revendication 1, dans lequel l'articulation (100) du capot d'accès au compartiment comporte une nervure ou saillie coopérant avec une rainure ou dépression, le couvercle étant constitué d'au moins deux parties séparables moulées en matière plastique. 5
10
5. Couvercle selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, qui comporte des moyens (11, 12) de verrouillage du capot d'accès au compartiment (9) en position fermée. 15
6. Couvercle selon la revendication 5, dans lequel les moyens de verrouillage comportent une nervure (11) s'étendant sur la face interne (33) d'une paroi (31) du couvercle, qui coopère avec une rainure (12) de forme complémentaire prévue sur une autre paroi (13) du couvercle. 20
7. Couvercle selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, qui comporte un manchon cylindrique (15) entourant l'orifice (5), s'étendant au dessus d'une paroi (16) horizontale du couvercle, et dans lequel une paille (4) peut coulisser à faible jeu. 25
8. Couvercle selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, dans lequel la collerette (6) présente un diamètre inférieur à celui de l'embouchure d'un verre, à fermer par ce couvercle, ainsi qu'une élasticité suffisante pour être expansée et entourer cette embouchure. 30
35
9. Couvercle selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, qui comporte en outre une nervure ou saillie (17) prévue pour venir s'appuyer en butée contre l'embouchure d'un verre fermé par ce couvercle. 40

45

50

55

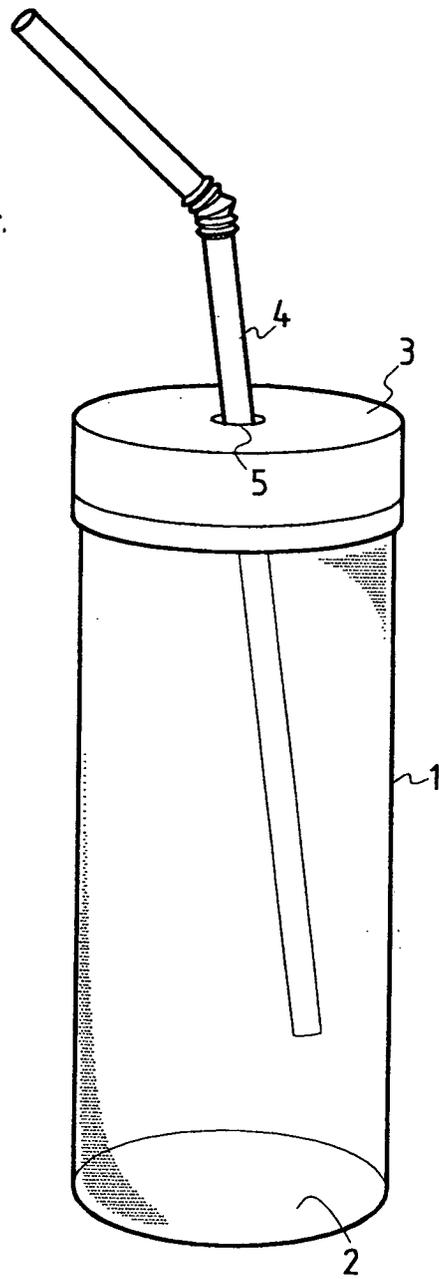


FIG.1

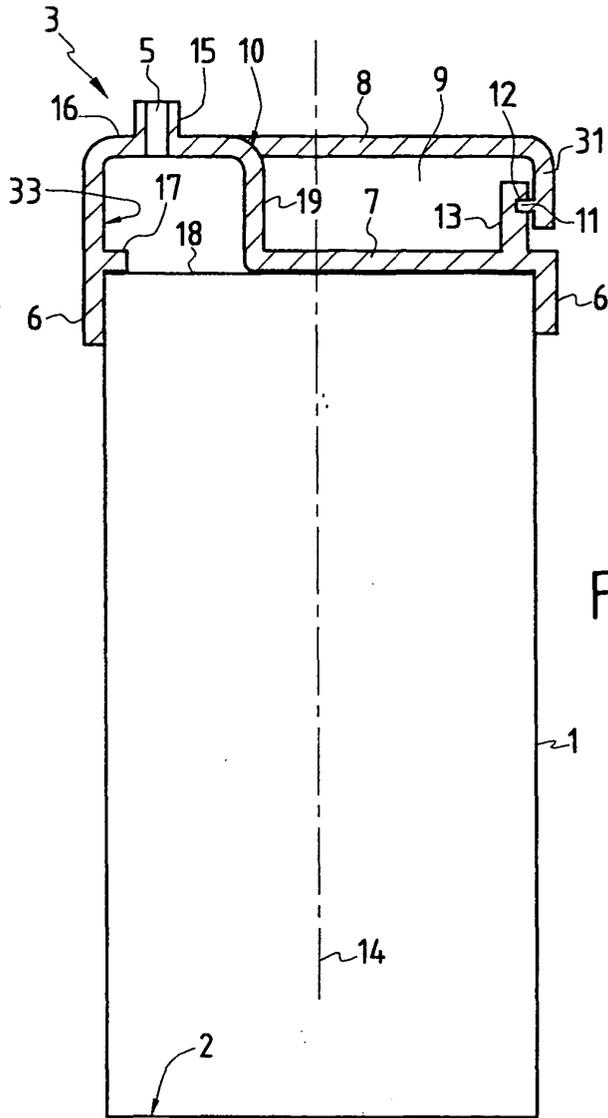


FIG. 2

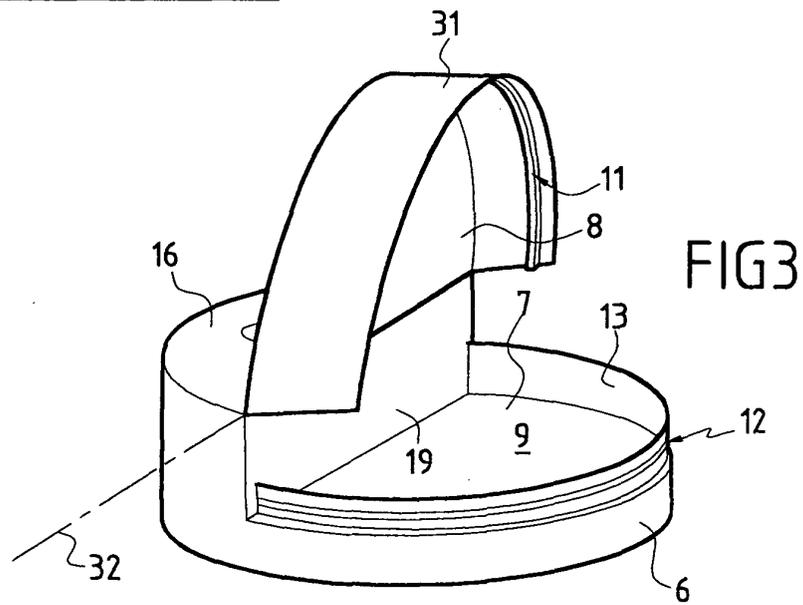


FIG. 3

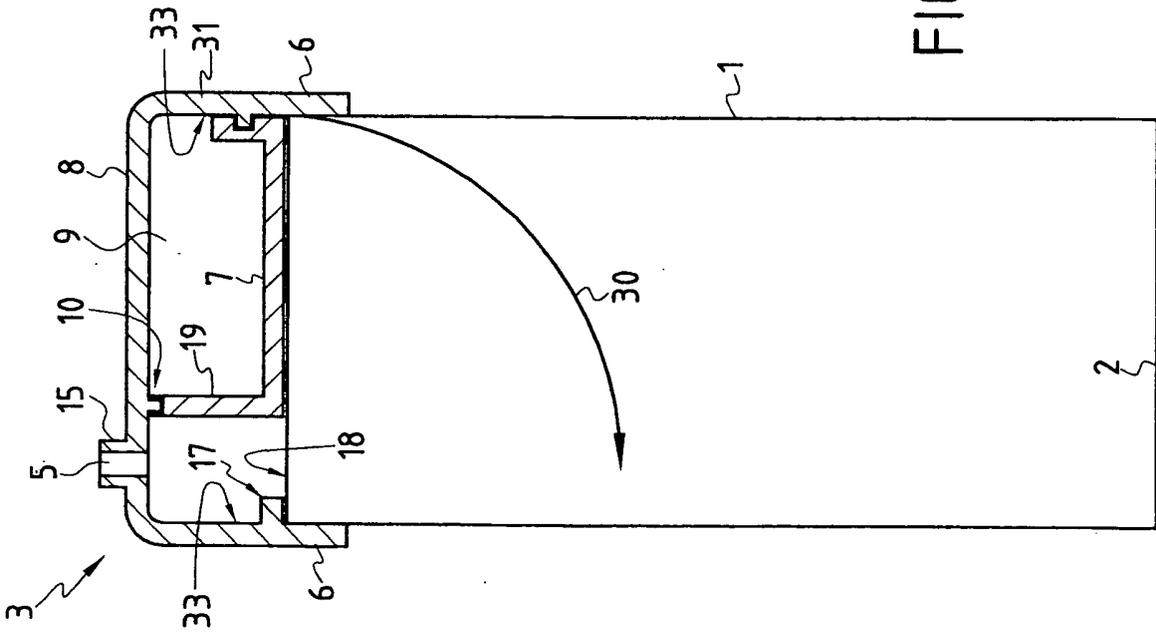


FIG. 4

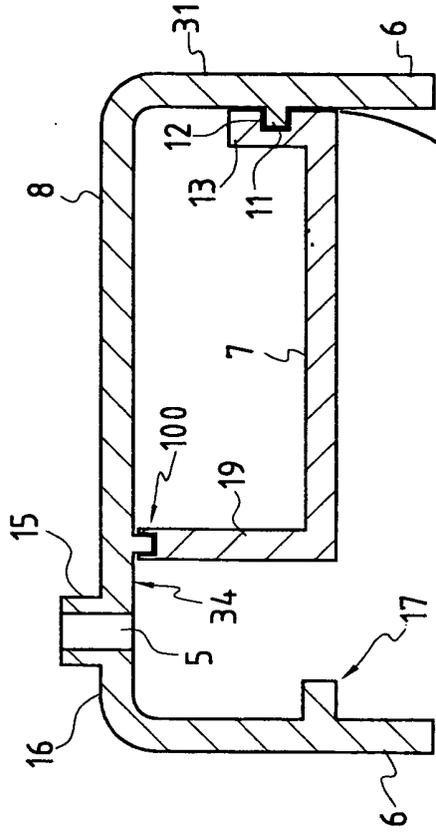


FIG. 5

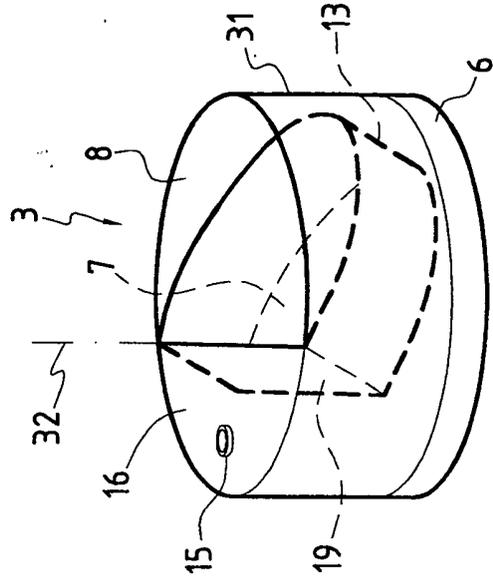


FIG. 6



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 03 35 8013

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
X	US 6 299 014 B1 (NAVA ET AL) 9 octobre 2001 (2001-10-09) * figures 23-25,30-34 * ---	1-9	A47G19/22 B65D51/28
X	US 6 164 485 A (HILTON ROBERT NICHOLAS) 26 décembre 2000 (2000-12-26) * colonne 4, ligne 2; figures 1-7 * ---	1,5,6,8, 9	
A	US 4 074 827 A (LABE III JACOB) 21 février 1978 (1978-02-21) * colonne 2, ligne 19 - colonne 5, ligne 29 * ---	1,5,6,8, 9	
A	WO 00 61460 A (SLJUSARENKO SERGEI VALERIEVICH) 19 octobre 2000 (2000-10-19) * abrégé * -----	1	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7) A47G B65D
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examineur	
MUNICH	29 octobre 2003	Reichhardt, 0	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.82 (P04/C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 03 35 8013

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

29-10-2003

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 6299014 B1	09-10-2001	US 6196411 B1	06-03-2001
		US 6070752 A	06-06-2000
		US 6302288 B1	16-10-2001
		AU 751729 B2	29-08-2002
		AU 2334799 A	17-04-2000
		BR 9914054 A	19-06-2001
		CN 1328522 T	26-12-2001
		EP 1123245 A1	16-08-2001
		JP 2002525249 T	13-08-2002
		NZ 511229 A	29-08-2003
		WO 0018662 A1	06-04-2000
US 6164485 A	26-12-2000	AU 1946500 A	31-08-2000
US 4074827 A	21-02-1978	AUCUN	
WO 0061460 A	19-10-2000	AU 2583100 A	14-11-2000
		WO 0061460 A1	19-10-2000

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82